

SORTIE A LA COUR D'ASSISES DE TOULOUSE : Procès de Lucien Villamor, les 16, 17 et 18/12 2019.

Dans le cadre du cours d'EMC, nous avons eu la chance d'assister à un procès d'Assises.



Qu'est-ce qu'une Cour d'Assises?

Une cour d'Assises juge les crimes les plus terribles : *meurtres, viols, vols à main armée,...*

Elle se compose d' un magistrat (Président) et de 2 assesseurs, d'un avocat général, des avocats de la partie civile, 1 ou plusieurs avocats de la défense, d'un greffier, d'un huissier, d'un public(sauf procès à huis clos) et d'un accusé sans oublier les jurés (de 6 à 9).



L'affaire

Mr Lucien Villamor, 75 ans, est accusé d'avoir braqué l'agence postale d'Aucamville à main armée, le 4 novembre 2014 avec un complice toujours inconnu à l'heure qu'il est. Ils auraient pris un membre du personnel en otage pour la forcer à ouvrir le coffre ; en vain. Par dépit, ils se seraient ensuite tournés vers l'argent de la caisse pour un total de 1395€.

Nous avons assisté le lundi 16/12 aux rapports des experts. Le premier était l'expert psychiatre qui a évoqué le profil psychologique de «Lulu». Puis, une biologiste spécialisée

dans le domaine de l'ADN est venue à la barre et a exposé le principe du «Transfert d'ADN» après avoir rappelé la présence de l'ADN de l'accusé sur les lieux. Un témoin -un peu perdu- a également été appelé mais ne se souvenait de rien(car l'affaire s'était déroulée il y a 5 ans). Enfin, un policier a présenté son rapport d'enquête à la Cour et aux jurés.

Le 18/12, la parole était à l'Avocat général, qui a repris tous les éléments de l'enquête et a requis 8 à 10 ans de prison ferme(si l'accusé n'avait pas été si âgé, la peine demandée aurait été de 20 ans).

Notre point de vue :

Nous étions rassemblés dans une immense salle dont le fond était voûté. Deux statues représentant la justice et la Loi se faisaient face. Des peintures d'inspiration religieuse ornaient le plafond et représentaient aussi la justice.



La défense de l'accusé a retenu notre attention car les deux avocats réagissaient au bon moment et n'hésitaient pas à contrer les témoins.

Quant au Président de la Cour, il semblait faire son travail mais sans grande conviction...

Cette expérience nous a fait découvrir un univers que nous voyons souvent dans les séries sans nous rendre compte de l'impact qu'une décision de justice peut avoir sur le parcours d'un individu.

Lucien Villamor est désormais sous les verrous pour 10 ans !

MAURY-SIMON Aymeric
ANDUZE Guillaume
2nd SN